

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉFAI

Index AI : AFR 20/16/93

DOCUMENT EXTERNE

Londres

Date d'embargo : 21 avril 1993

TCHAD

Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête exhaustive sur les massacres perpétrés par l'armée dans le Sud en 1993

Amnesty International continue de recevoir des informations selon lesquelles l'Armée nationale tchadienne (ANT) se livre à des massacres dans les environs de Goré, une ville du sud du pays. L'Organisation s'inquiète, car en dépit de la visite dans la région de responsables gouvernementaux venus de la capitale, en mars 1993, des membres de l'ANT – en particulier des membres de la Garde républicaine – se livrent à de graves violations des droits de l'homme, notamment à des exécutions extrajudiciaires, et ce en toute impunité. Amnesty International prie le gouvernement de donner des ordres pour que cessent immédiatement ces exécutions illégales, de demander à une commission d'enquête indépendante de se rendre dans la région afin de recueillir tous les renseignements concernant ce qui s'est passé, et de traduire en justice

quiconque aura violé les droits de l'homme.

Depuis janvier 1993, de nombreuses informations sont parvenues à Amnesty International selon lesquelles des soldats de l'armée régulière se sont rendus responsables d'homicides arbitraires, de "disparitions" et ont incendié des greniers à blé et des maisons dans la préfecture du Moyen-Chari et dans celle de Logone-Oriental, dans le sud du pays. Ces violences, qui rappellent les événements survenus à Doba le 17 août 1992 (et dont Amnesty International a parlé en octobre de la même année dans un rapport intitulé *Tchad. Exécutions extrajudiciaires à Doba*, Index AI : AFR 20/12/92) auraient commencé après que l'armée eut tenté, sans succès, de capturer les dirigeants d'un groupe armé d'opposition, le Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie (CSNPD) ; à la tête de ce groupe se trouve le lieutenant Moïse Ketté, ancien officier et ancien haut responsable du Mouvement patriotique de salut (MPS), la formation au pouvoir. Les insurgés du CSNPD se sont lancés dans une campagne de violence contre le gouvernement depuis février 1992.

Des informations parvenues récemment à l'Organisation signalent que bon nombre d'entre eux ont fui le sud du pays et se trouvent actuellement au-delà de la frontière, dans le nord de la République centrafricaine, pays voisin. Les massacres perpétrés par l'armée se poursuivaient néanmoins en mars 1993. Les renseignements dont dispose Amnesty International indiquent que de nombreux meurtres ont été commis à titre de représailles contre des civils soupçonnés d'avoir des contacts avec le CSNPD, ou d'abriter des sympathisants de ce mouvement, ou encore assimilés à ce dernier uniquement parce qu'ils étaient du Sud (alors que la Garde républicaine est, quant à elle, essentiellement composée de soldats originaires du Nord-Est). Des femmes et des enfants seraient au nombre des victimes. Répondant à ceux qui critiquaient l'attitude de l'armée dans la région, un ministre tchadien a déclaré qu'il était « *difficile pour les soldats de faire la différence entre les rebelles et les habitants de la région* ».

D'après la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH), ces massacres ont commencé vers le 21 janvier 1993, lorsque 45 civils, au moins, ont été tués par des membres de la Garde républicaine dans la ville de Goré, à l'extrême sud du pays, et dans les villages avoisinants. Un pasteur protestant, **Matthieu Ndotoloum**, figurait parmi les victimes. En février, quatre soldats de l'ANT et un autre pasteur, **Jacques Diedje**, ont été arrêtés dans les environs de Doba, apparemment parce qu'ils étaient soupçonnés d'entretenir des liens avec le CSNPD. Le pasteur, qui aurait été violemment passé à tabac, est décédé le 22 février des suites de ses blessures. On ignore où se trouvent les quatre militaires dont les noms et grades sont les suivants : **Sérayohim Doyo**, lieutenant ; **Hassane Kabo**, sous-officier ; **Ndouba Njadimadje**, sergent-chef ; enfin, **Joachim**

Nojihorkem Mbailaou, sous-lieutenant. Selon certains témoignages, la Garde républicaine aurait totalement incendié plusieurs villages de la région et, le 23 février, des témoins ont vu des soldats abattre quatre hommes non armés près de Goré. Ces quatre hommes étaient des Peuls, une ethnie dont l'activité consiste habituellement à élever des troupeaux dans cette région. Au même moment, quatre femmes de cette ethnie ont été emmenées par des soldats. Elles ont depuis "disparu".

La violence dirigée contre les civils et les arrestations de civils soupçonnés d'entretenir des liens avec le CSNPD ont continué en mars 1993. Une déclaration faite par le CSNPD en République centrafricaine signale que le 16 mars, des soldats de l'armée régulière ont ouvert le feu sur le village de Bebou, à l'aide d'armes lourdes et de roquettes, faisant 26 morts. À la suite de ces massacres, les habitants ont massivement quitté leur région, et environ 15 000 réfugiés du sud du Tchad se trouveraient actuellement en République centrafricaine. Le 25 mars, Moussa Ben Moussa, un infirmier accusé d'être en contact avec le CSNPD, a été arrêté à Moundou et transféré à N'Djamena : on pense qu'il est détenu au secret dans l'enceinte du palais présidentiel, sans avoir été déféré aux autorités judiciaires régulières. La sécurité de cet homme inspire de graves craintes.

Les massacres perpétrés dans le sud du Tchad se sont produits alors que la Conférence nationale portait sur l'avenir politique du pays. Ouverte le 15 janvier 1993 dans la capitale, la Conférence nationale a réuni plus de 800 délégués issus de différents milieux sociaux et sympathisants de différentes sensibilités politiques, y compris des représentants du CSNPD et d'autres groupes armés d'opposition. Les droits de l'homme occupaient une large place dans les questions qu'elle devait aborder. La conférence a non seulement fait une lecture publique de l'appel lancé par Amnesty International à ses délégués (cf. *Tchad. Appel à la Conférence nationale et aux dirigeants politiques pour une mobilisation en faveur des droits de l'homme*, Index AI : AFR 20/01/93, janvier 1993), mais elle a également annoncé, le 13 mars, la création de sept groupes de travail dont l'un devra traiter des droits de l'homme.

Le 14 février 1993, après que la Conférence nationale et la communauté internationale eurent protesté contre les massacres perpétrés dans le sud du pays, le ministre de l'Éducation, Fidel Mounzar, a reconnu devant la conférence que des soldats de l'armée régulière s'étaient rendus responsables d'homicides arbitraires dans la préfecture de Logone-Oriental et dans celle du Moyen-Chari, et a donné l'ordre à une commission gouvernementale d'enquêter sur ces événements. (Le 6 avril, la Conférence nationale a élu Fidel Mounzar premier ministre du gouvernement de transition.) Les conclusions de cette commission, exposées le 7 mars devant la Conférence nationale par le ministre des

Travaux publics, étaient que la violence avait été engendrée par des combats entre la communauté pastorale et la communauté agricole. Peu convaincu par cette explication, le président de la Conférence nationale, Adoum Maurice Helbongo, a demandé qu'une nouvelle délégation composée à la fois de responsables gouvernementaux et de représentants de la Conférence nationale soit envoyée dans le sud pour y mener une enquête. Le président Idriss Déby a rejeté sa requête sans aucune explication.

L'homicide délibéré de prisonniers, de civils et de quiconque se trouve hors de combat, représente une grave violation du droit humanitaire et du plus fondamental des droits de l'homme. La communauté internationale a maintes fois condamné de tels actes, ce qui a entraîné l'adoption, en 1989, par les Nations unies, des Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions (résolution 1989/65 du Conseil économique et social). Le principe 9 énonce notamment qu'« *une enquête approfondie et impartiale sera promptement ouverte dans tous les cas où l'on soupçonnera des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires* ».

Amnesty International lance un appel au président Déby, au gouvernement de transition et à tous les commandants d'unités armées pour qu'ils informent leurs subordonnés que toute exécution de prisonniers ou autre exécution de villageois non armés constitue une infraction passible de sanction et est interdite en toutes circonstances. Dans le but d'établir les faits et les responsabilités individuelles, le gouvernement devrait immédiatement faire ouvrir une enquête approfondie sur les massacres survenus récemment dans le sud du Tchad. Cette enquête devrait être menée par des personnes indépendantes, connues dans le pays pour leur impartialité, leur intégrité et leur compétence, et elle devrait faire en sorte que tous les auteurs présumés de violations des droits de l'homme soient traduits en justice.

Veuillez envoyer vos appels, si possible en français ou en arabe, et demander instamment aux autorités tchadiennes :

- de prendre immédiatement des mesures pour que cesse la violence des soldats à l'encontre des villageois et des citoyens non armés du sud du pays.
- de faire immédiatement procéder à une enquête indépendante, impartiale et publique sur ces massacres.
- de traduire en justice les soldats soupçonnés d'avoir commis des exécutions extrajudiciaires.
- de donner des ordres à toutes les unités armées pour que les non-combattants soient traités avec humanité et ne soient en aucune

circonstance exécutés ou blessés, et de veiller à ce que ces ordres soient respectés.

Veuillez adresser vos appels au président et au premier ministre dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Colonel Idriss Déby

Président de la République
Présidence de la République
N'Djamena
République du Tchad
Fax : 235 51 4501
Télex : 5201 PRESIREP KD

Monsieur Fidel Mounzar

Premier ministre
N'Djamena
République du Tchad
Fax : 235 51 4501
Télex : 5201 PRESIREP KD

Veuillez adresser des copies aux personnes et organismes suivants :

Monsieur le Commandant

Comregion N● 2
Armée nationale tchadienne
Moundou
République du Tchad

Ligue tchadienne des Droits de l'homme

BP 2037
N'Djamena
République du Tchad

N'Djamena Hebdo

Rédacteur en chef
11 Avenue Charles de Gaulle
BP 760
N'Djamena
République du Tchad

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Chad. Amnesty International calls for a full inquiry into army killings in the south in 1993. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - avril 1993.
Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :